

Sarkozy, Takieddine et « Paris Match » : les juges parlent d'une affaire d'une « gravité majeure »

8 juillet 2021 par Fabrice Arfi, Karl Lask et Antoin Rouget

De nouveaux documents, dont Mediapart a pu prendre connaissance, révèlent l'ampleur inédite des dessous de la fausse rétractation de Ziad Takieddine dans le scandale Sarkozy-Kadhafi. Une « *entreprise visant à influencer les déclarations d'un témoin et à tromper voire décrédibiliser publiquement les magistrats instructeurs en charge d'une affaire d'une particulière sensibilité* », d'après les juges d'instruction.

Tromper la justice dans une affaire d'État et mettre en cause l'intégrité des juges qui mènent l'enquête : plusieurs documents judiciaires, dont Mediapart a pu prendre connaissance, révèlent l'ampleur inédite des dessous de la fausse rétractation de Ziad Takieddine dans le scandale Sarkozy-Kadhafi. Une « *affaire d'une gravité majeure* », d'après les juges.

À ce jour, cinq personnes sont mises en examen pour « subornation de témoin » et « association de malfaiteurs », parmi lesquelles la femme d'affaires Michèle Marchand, patronne de l'agence de paparazzi Bestimage et amie intime des couples Sarkozy et Macron. Souvent présentée comme la papesse de la presse *people*, celle qui est surnommée « Mimi » Marchand est aujourd'hui placée en détention provisoire dans le cadre de cette enquête.

Il faut dire que l'affaire est lourde.

D'après une ordonnance datée du 2 juin, les juges d'instruction Vincent Lemonnier et Noémie Nathan indiquent que les mis en cause ont en effet mis sur pied dès l'automne 2020 une « *entreprise visant à influencer les déclarations*

d'un témoin et à tromper voire décrédibiliser publiquement les magistrats instructeurs en charge d'une affaire d'une particulière sensibilité dans le cadre de laquelle un ancien président de la République est notamment mis en examen pour avoir reçu des fonds de la part d'un régime particulièrement contesté sur la scène internationale ».



Michèle Marchand entourée de Hervé Gattegno, Ziad Takieddine, Thierry Herzog et Nicolas Sarkozy. © Photo Illustration Simon Toupet /Mediapart avec AFP

L'affaire en question est celle des financements libyens, dans laquelle Nicolas Sarkozy est quatre fois mis en examen (pour « corruption », « association de malfaiteurs », « financement illicite de campagne électorale » et « recel de détournements de fonds publics ») et, avec lui, trois anciens ministres (Claude Guéant, Éric Woerth et Brice Hortefeux).

L'ancien président et ses proches pensaient avoir obtenu le salut dans ce scandale avec la prétendue rétractation en novembre 2020 de l'intermédiaire Ziad Takieddine (lui aussi mis en examen), qui fut le *missi dominici* des relations franco-libyennes occultes sous Sarkozy. Après avoir accusé pendant des années l'ancien clan présidentiel d'avoir été stipendié par le régime Kadhafi, Ziad Takieddine s'est subitement mis à dédouaner Nicolas Sarkozy dans les colonnes de *Paris Match*, propriété du groupe Lagardère dont l'ancien président était alors membre du conseil de surveillance et, depuis peu, administrateur.

Match – ndlr] a été le fruit d'une entente frauduleuse préalable entre différentes personnes œuvrant à cet objectif commun. Cette interview a été organisée et préparée en amont dans le cadre d'une entente entre différents protagonistes moyennant une promesse de rémunération à M. Takieddine ».

« *En effet, les investigations téléphoniques attestent des contacts nourris établis entre M. Gattegno [directeur de Paris Match – ndlr] et Mme Marchand au cours de l'automne 2021 et cette dernière reconnaît d'ailleurs avoir effectivement apporté l'affaire à Paris Match »*, notent encore les magistrats, dont l'enquête, confiée à l'Office anticorruption (OCLCIFA) de la police judiciaire, a d'ores et déjà établi que des dizaines de milliers d'euros étaient parvenus au réseau Takieddine au Liban au moment de sa rétractation miracle. Des promesses financières, chiffrées celles-là en millions d'euros, ont également été formulées, selon l'enquête.

Des déclarations en garde à vue de certains mis en examen, qui ont pris part à la subornation de témoin présumée, « *attestent* », selon les juges, « *de l'existence de ce projet frauduleux en lien avec M. Sarkozy et M. Herzog [son avocat – ndlr] et en vue de nourrir un élément de preuve à décharge* ».

De nouveaux documents et témoignages obtenus par Mediapart montrent aujourd'hui que toute l'opération Takieddine, pilotée par Michèle Marchand et un certain Noël Dubus, avait au final comme objectif de coller en tous points à la stratégie de défense de Nicolas Sarkozy depuis neuf ans dans ce dossier. Qui pourrait se résumer comme suit : 1) Ziad Takieddine menteur ; 2) Mediapart faussaire et 3) Juges manipulateurs.

I. Sur la piste d'une preuve écrite « fabriquée »

Au-delà de la fausse rétractation de Takieddine, l'enquête judiciaire se concentre aujourd'hui sur un deuxième épisode de l'affaire, qui a suivi la publication en novembre 2020 de l'entretien donné à *Paris Match* par l'intermédiaire.

Cela concerne un document écrit daté du 12 décembre 2020, juridiquement baptisé « *sommation interpellative* », dans lequel Ziad Takieddine affirme, cette fois devant notaire, que c'est le juge français Serge Tournaire qui lui aurait sciemment demandé d'accuser à tort Nicolas Sarkozy en échange de la restitution de certains biens immobiliers saisis. Une pure calomnie à laquelle a toutefois donné du crédit Nicolas Sarkozy lui-même et qui a fait l'objet d'un long reportage, fin décembre, dans *Paris Match* sous le titre : « *Exclusif : Takieddine accuse ses juges* ».

D'après l'enquête, l'épisode de la « *sommation interpellative* » a été lancé à la suite de la publication de l'entretien à *Paris Match* parce que celui-ci n'avait pas été repris en procédure par les juges en charge de l'affaire Sarkozy-Kadhafi. En somme : ce fut un succès médiatique – la prétendue rétractation de Takieddine a fait le tour des médias –, mais un échec judiciaire. Alors que la sommation interpellative, elle, est envoyée à la justice française sitôt signée...

C'est précisément ce que résument les juges Lemonnier et Nathan dans leur ordonnance du 7 juin : « *La suite a d'ailleurs montré que cette interview ayant été insuffisante aux yeux des commanditaires, un document intitulé "sommation interpellative", rédigé et signé devant notaire, a été établi et adressé à l'autorité judiciaire afin d'alimenter le dossier d'instruction.* »

« *Ces éléments attestent ainsi de la particulière gravité de l'infraction qui doit s'analyser comme un ensemble de manœuvres utilisant des médias d'audience "grand public"* », précisent les magistrats, qui ajoutent : « *La fabrication de cet élément de preuve largement diffusé puis son envoi vers le procureur national financier visaient à tromper la religion de l'autorité judiciaire amenée à apprécier les charges pesant sur M. Sarkozy en qualité de mis en examen.* »



Ziad Tiakieddine à son arrivée à l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscale à Nanterre, pour son audition, le 17 novembre 2016. © Photo Philippe Lopez / AFP

L'affaire est d'autant plus embarrassante que des versions de la sommation interpellative ont circulé entre plusieurs des mis en examen pour « subornation de témoin » et « association de malfaiteurs » avant même qu'elle soit soumise à Ziad Takieddine. Les questions de ladite sommation ont même été retrouvées, dès le 16 novembre 2020, dans le téléphone de Michèle Marchand, qui, interrogée en garde à vue sur les faits, a répondu : « *Je n'ai pas une vraie explication.* » Le document lui avait été envoyé par un homme qui a fait le lien entre elle et Noël Dubus, celui qui a géré toute l'opération Takieddine en France et au Liban.

Comme Mediapart l'a déjà rapporté, Noël Dubus a indiqué en garde à vue que les réponses données par Ziad Takieddine aux questions de la sommation étaient retravaillées après avoir été transmises par Mimi Marchand à des tierces personnes. L'enquête judiciaire cherche aujourd'hui à déterminer si l'avocat de Nicolas Sarkozy, M^e Thierry Herzog, dont le nom revient avec insistance dans le dossier, a pu faire partie des personnes concernées. Sollicité à plusieurs reprises depuis des semaines, Thierry Herzog n'a pas donné suite aux questions de Mediapart.

L'enquête judiciaire vise aussi à établir avec certitude si, comme il l'a affirmé à plusieurs reprises en procédure, Noël Dubus – un personnage proche de certains milieux policiers dont le parcours a été ballotté entre barbouzeries, opérations occultes et escroqueries — a bien rencontré personnellement Nicolas Sarkozy à plusieurs reprises entre la réalisation de l'interview de Takieddine au Liban et la diffusion de la sommation interpellative.

Plus troublant encore, des photos de dédicaces du dernier livre de Nicolas Sarkozy à l'adresse de Noël Dubus et de proches ont été retrouvées par les enquêteurs. La graphie semble correspondre à l'écriture de Nicolas Sarkozy — seules des expertises permettront de la savoir précisément. Les mots inscrits à

l'attention de Noël Dubus ne peuvent qu'interroger : « *Merci pour tout. Votre ami* ». Une collaboratrice de Noël Dubus, Lisa H., également mise en examen, s'est quant à elle fait remettre une dédicace pour sa mère, qui « *peut être fière de sa fille* ».

Ces dédicaces auraient été réalisées le 17 décembre 2020, soit cinq jours après la signature de la sommation interpellative au Liban.

Sollicité à plusieurs reprises par Mediapart, Nicolas Sarkozy se refuse à tout commentaire et ne s'est exprimé nulle part publiquement depuis la révélation de l'affaire Takieddine.

Confrontée aux dédicaces imputées à Nicolas Sarkozy, Michèle Marchand a pour sa part affirmé aux policiers : « *Je suis incapable de répondre.* » Tout en indiquant être persuadée qu'elles n'ont rien à voir avec Takieddine.

II. La suite de l'opération était déjà lancée

L'opération pour dédouaner Nicolas Sarkozy dans l'affaire ne s'arrêtait pas à la prétendue rétractation de Takieddine et sa sommation interpellative. Une autre étape, à laquelle travaillent d'arrache-pied Michèle Marchand et Noël Dubus, devait consister à produire un témoignage d'un mystérieux officiel libyen affirmant qu'un document embarrassant révélé en 2012 par Mediapart était un faux.

Il s'agit d'une vieille obsession de Nicolas Sarkozy dans cette affaire. À trois reprises et jusque devant la Cour de cassation, la justice a donné raison à Mediapart face à l'ancien président de la République.

Afin de décrocher le nouveau témoignage miraculeux en faveur de Nicolas Sarkozy, il était question que tout un réseau autour de Noël Dubus s'active au

Liban, moyennant finances, pour faire libérer l'un des fils Kadhafi qui y est emprisonné, Hannibal. En échange de quoi un officiel libyen donnerait quitus à l'ancien président français sur le document révélé par Mediapart.



Michèle Marchand dans les coulisses du meeting de Rachida Dati et Nicolas Sarkozy, le 9 mars 2020 à Paris. © Photo Sébastien Calvet / Mediapart

Ce nouvel élément pourrait s'avérer lui aussi particulièrement problématique pour l'ex-chef de l'État, les juges ayant établi qu'« *un message de Michèle Marchand à Noël Dubus révélait que Nicolas Sarkozy était informé de ces démarches et qu'il s'impatientait* ». Il s'agit d'un message envoyé le 17 mai dernier *via* l'application WhatsApp dans lequel Nicolas Sarkozy apparaît sous la lettre « Z », pour « *Zébulon* », le surnom donné par Noël Dubus.

Michèle Marchand y écrit au sujet de Nicolas Sarkozy : « *Il a, pour la première fois, été moyen aimable le Z... me faisant entendre que ça marchera pas... qu'ils paieront pas les K... et que c'est trop long là... je l'ai vu 30 minutes. Agacé ! Tu comprends ce que je veux dire !!!* » Les « K » en question pourraient faire référence aux Kadhafi.

La reine des paparazzi agitait d'ailleurs tous ses réseaux au profit de Nicolas Sarkozy, comme le confirme une écoute judiciaire du 22 mai durant laquelle elle affirme à son ami Marc-Olivier Fogiel, le directeur de BFM-TV, qu'elle était sur le point d'obtenir le Graal pour l'ancien président. « *C'est 12 fois béton* », jure-t-elle au téléphone au patron de BFM. Interrogée en garde à vue, Michèle Marchand a indiqué que sa mission était de « *tuer Mediapart* ».

En garde à vue, Noël Dubus a même assuré que Michèle Marchand avait proposé d'associer également Thierry Herzog à toute l'opération.

Dans une autre écoute téléphonique, datée du 26 mai, Michèle Marchand a d'ailleurs expliqué à l'un de ses amis : « *Je vois beaucoup Nicolas... pour des choses qu'il a besoin.* » Et d'ajouter : « *Je lui dis : "Nicolas, moi, j'ai vraiment besoin de bosser". Il me dit : "Dès que ça reprend, je te ferai faire du corporate pour le groupe Accor [géant hôtelier dont il est administrateur – ndlr]"* »

Devant les policiers, Michèle Marchand, qui affirme n'avoir fait que son travail de « *journaliste d'investigation* », a assuré que toutes ses diligences au profit de Nicolas Sarkozy n'avaient rien à voir avec l'affaire libyenne, mais avaient pour objectif de réchauffer les relations de l'ancien président avec l'actuel, Emmanuel Macron.

III. Michèle Marchand et Paris Match : les liaisons dangereuses

Femme aussi discrète que puissante, Michèle Marchand est aujourd'hui sous écrou. Depuis le 18 juin, elle est en effet incarcérée pour avoir violé son contrôle judiciaire après avoir échangé par téléphone, avec le photographe Sébastien Valiela, qui était aussi du voyage au Liban pour enregistrer la vidéo de la rétractation de Ziad Takieddine.

Dix jours plus tôt, Sébastien Valiela avait reçu un coup de téléphone de Mimi Marchand, qui n'avait en théorie pas le droit d'échanger avec lui et se présentait alors comme la « *comptabilité* » de Bestimage.

Au cours de l'entretien, elle évoque plusieurs points clés du dossier : les conditions de sa rencontre avec Noël Dubus, le paiement de l'opération Takieddine par *Paris Match*, ou encore la sommation interpellative, pour laquelle Mimi Marchand déclare : « *Nous, alors, on n'a rien à voir dans tout ça, ni de près ni de loin !* »

Selon les procureurs, cette conversation consistait clairement, pour la patronne de Bestimage, à « *définir le contenu des déclarations que Sébastien Valiela allait être amené à faire devant les enquêteurs* ».

« *Je suis vraiment une imbécile* », a-t-elle réagi, le 18 juin devant les juges, à la découverte de la retranscription de la conversation, avant d'indiquer qu'elle n'a « *pas voulu dicter [à Sébastien Valiela] ses réponses mais lui remettre en mémoire la façon dont ça s'était passé* ».

Mimi Marchand a ensuite été placée en détention à la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), où elle se trouve toujours aujourd'hui, la chambre de l'instruction ayant rejeté l'appel formé par son avocate, M^e Caroline Toby.

Au cours de la même audition du 18 juin, Mimi Marchand, qui selon les magistrats a « fait le lien entre les personnes qui financent l'opération et les journalistes qui mettent en avant les rétractations », est revenue sur le rôle de *Paris Match* dans la mise en scène de la rétractation de Ziad Takieddine, en novembre 2020.



Hervé Gattegno au Palais de Justice de Bordeaux, le 3 novembre 2015.

© Photo Mehdi Fedouach / AFP

Selon elle, sa présence au Liban pendant l'interview était une « demande » du directeur de *Paris Match*, Hervé Gattegno. « Quand il a été décidé de partir au Liban, on pensait que M. Takieddine dirait ce qu'il s'était engagé à dire [dédouaner Nicolas Sarkozy – ndlr], mais Hervé Gattegno m'a demandé d'aller là-bas avec les autres pour cadrer les choses », a-t-elle ainsi justifié.

« Je suppose que Hervé Gattegno a tenu Nicolas Sarkozy au courant du reportage auquel j'ai participé quand il a été près de sortir », a aussi ajouté la patronne de Bestimage, précisant aussi que « Gattegno est le directeur de la publication et la publication se fait sous son contrôle, comme tous les papiers, notamment politiques ».

En garde à vue, Mimi Marchand avait déjà indiqué s'être déplacée au Liban pour « [s]'assurer personnellement de ce que Takieddine avait à dire par rapport à ce qu'il avait annoncé au téléphone. Ma crédibilité de journaliste était en jeu. Par contre, Gattegno m'a dit : "Si cela ne marche pas, je ne te paierai même pas tes frais" ».

« Pendant cette interview, Ziad [Takieddine] a plein d'incohérences et se contredit. Chaque fois qu'il se déroutait Noël [Dubus] et Mimi [Marchand] essayaient de le recadrer », a expliqué Lisa H., l'assistante de Noël Dubus, pendant sa garde à vue. Ce que Mimi Marchand a démenti, en indiquant qu'elle était restée en retrait.

Paris Match n'a jamais rien dit du rôle du duo Dubus-Marchand dans l'opération. Pire : selon les juges d'instruction et les procureurs, plusieurs échanges internes à l'hebdomadaire, déjà cités par Mediapart, démontrent une « volonté de dissimulation ». Les juges en venant même à se demander si Paris Match a été « soit complaisant soit complice de l'entente révélée par l'enquête ».

Les magistrats instructeurs ont ainsi indiqué, dans une ordonnance du 7 juin, que « s'agissant de l'origine de cette interview, [un directeur de Paris Match] précise à M. De Labarre [qui a signé le premier article de Paris Match – ndlr] le 12 novembre 2021 qu'en cas d'appel pour "ZT", il ne faut pas évoquer

l'agence Bestimage ; ainsi le nom de Michèle Marchand, dont on connaît la proximité avec Nicolas Sarkozy, ne doit-il pas être évoqué ».

En mars 2021, dans un autre SMS versé au dossier, le journaliste François de Labarre répond à la demande d'Hervé Gattegno de ne pas commenter un nouveau « revirement » de Ziad Takieddine par le message suivant : « *Yes, no news de personne. Tant mieux mais... ça sent la subornation de témoins.* » Dans un droit de réponse adressé à Mediapart, *Paris Match* avait indiqué que le ton de ce message était en réalité « *ironique* ».

En juin 2020, cinq mois après l'entretien dans *Paris Match*, Hervé Gattegno s'était déjà entretenu avec Ziad Takieddine en visio pour le compte du *Journal du dimanche*, l'autre titre qu'il dirige. « *Hervé Gattegno m'a précisé qu'il avait déjà eu un entretien en visio avec Takieddine, organisé par un intermédiaire, dans des bureaux place Vendôme et que malgré tous ses efforts, Takieddine ne lui avait pas dit ce qu'il était prévu qu'il lui dise* », a indiqué la patronne de Bestimage. L'entretien avait débouché sur un petit article, en bas de page, sur les « *confidences décousues* » de l'intermédiaire.

Quelle est la nature des « *efforts* » évoqués par Mimi Marchand et qu'est-ce qu'il « *était prévu* » que Takieddine affirme ? Hervé Gattegno ne nous a pas répondu, considérant que nos « *questions sont stupides* ».

L'interview de juin 2020 avait déjà été organisée par Noël Dubus. Elle s'est tenue dans les locaux d'une de ses amies, la communicante Anne Testuz, où Hervé Gattegno espérait retrouver Ziad Takieddine. L'intermédiaire étant absent, l'entretien a finalement eu lieu en visio.

Le nom d'Anne Testuz apparaît par ailleurs, avec d'autres proches de Noël Dubus, dans la longue liste des personnes ayant procédé aux versements de

quelques dizaines de milliers d'euros en direction du Liban, par le biais de mandats Western Union plafonnés à 1 000 euros. « *Très sincèrement, toute cette affaire ne me concerne pas* », a assuré à Mediapart la communicante, affirmant que les fonds versés au Liban recouvraient un« *déblocage de trésorerie* » pour des avocats de... Hannibal Kadhafi.